



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## DU PAYS SOSTRANIEN

### PIÈCE 5.2.5

#### PÉRIMÈTRE DES SECTEURS RELATIFS AU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DU PAYS SOSTRANIEN

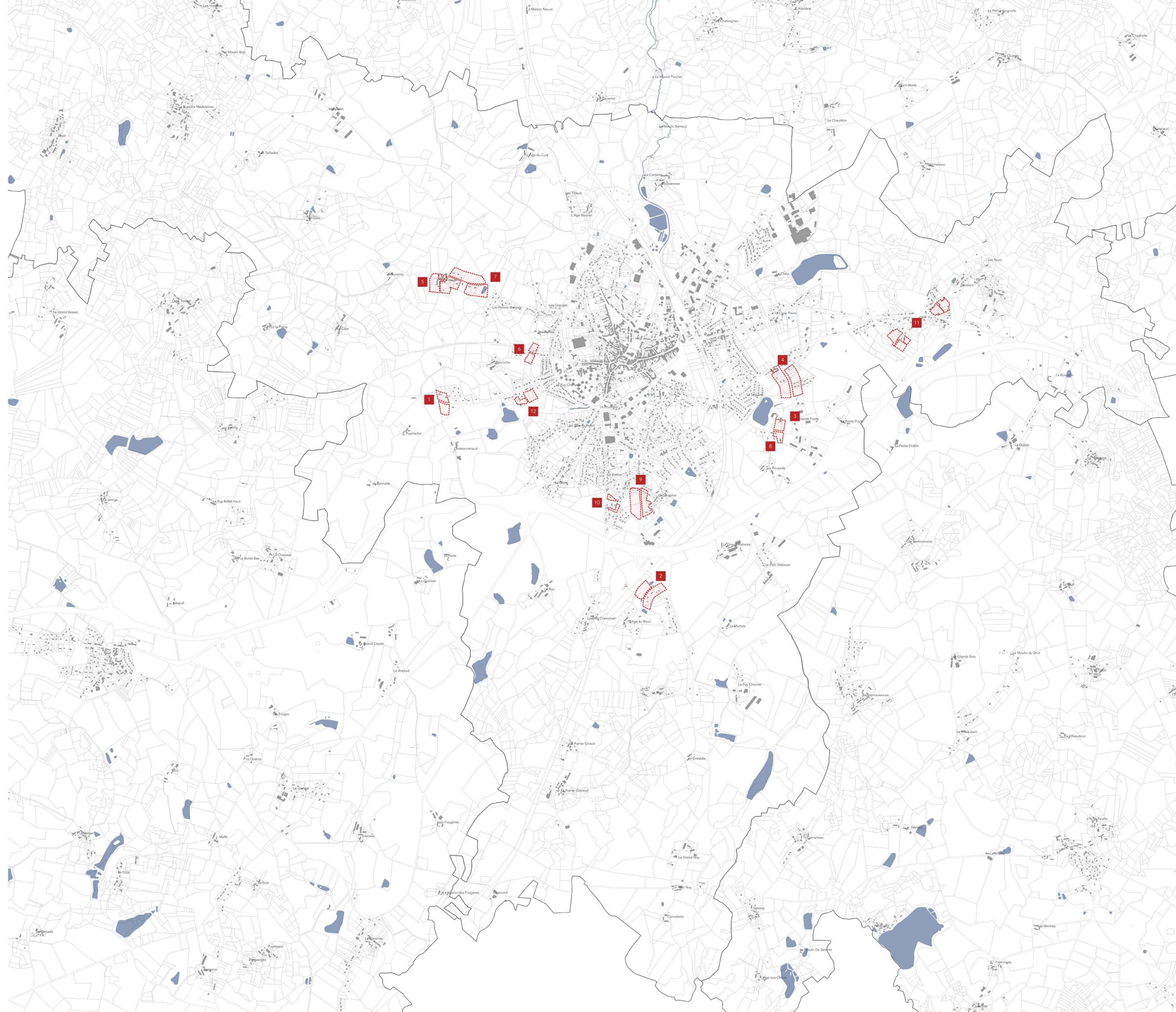
PIÈCE 5.2.5

PÉRIMÈTRE DES SECTEURS RELATIFS AU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU



PLUi du Pays Sostrienien - ATOPIA + ADEV + GARRIGUES



- n°1 : Route de St Hilaire La Treille
- n°2 : L'Age aux Roux
- n°3 : La Prade
- n°4 : Boulevard Roger Gardet
- n°5 : Barneige
- n°6 : Rue Yves Fesneau
- n°7 : De Barneige au CD912
- n°8 : Rue Louis François
- n°9 : Rue René Gillet
- n°10 : Sagne Barraud
- n°11 : Bridiers
- n°12 : L'Etang Rompu

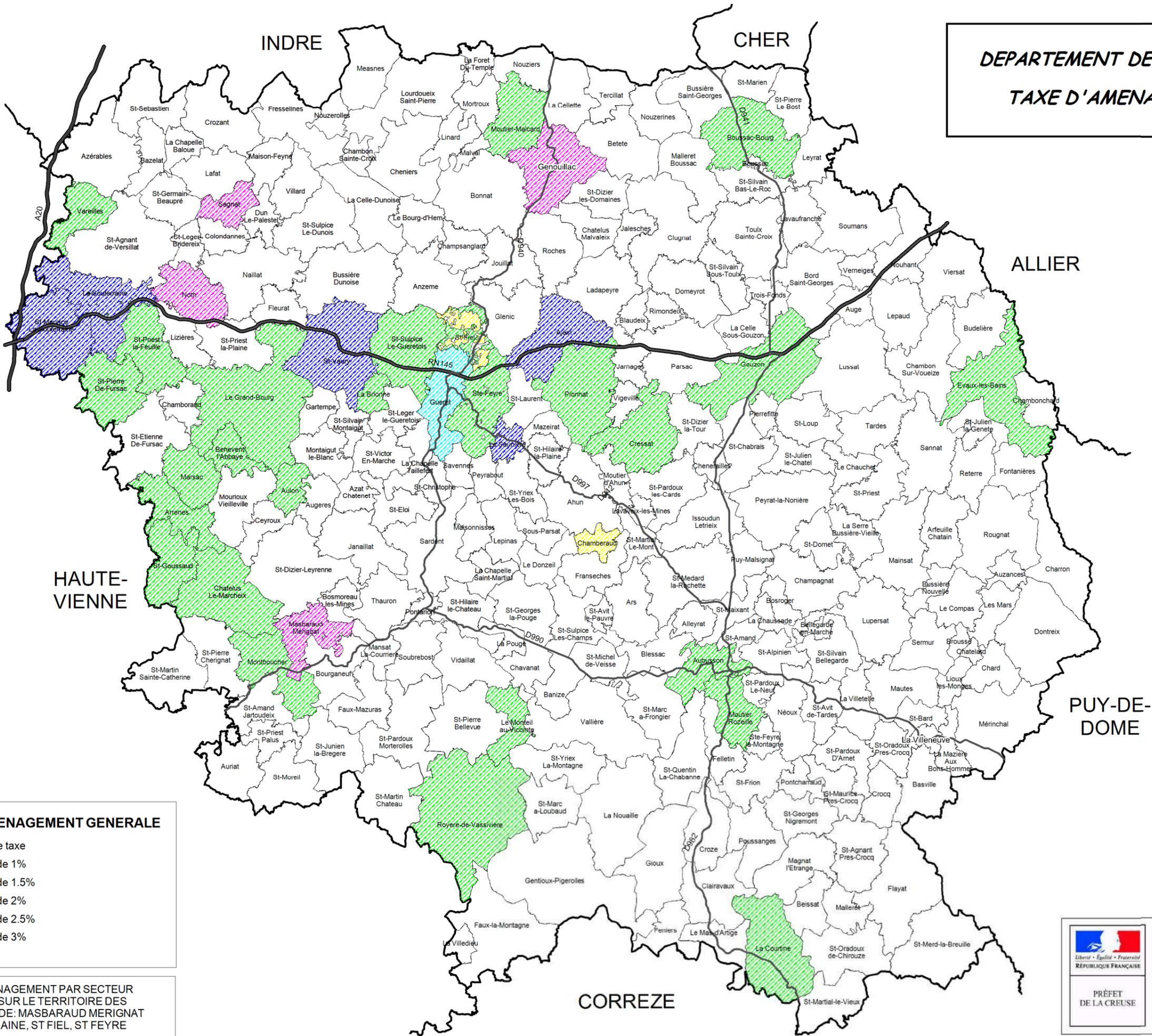
Hors secteur (PVR) TA à 1,5 % pour la part communale

- Périimètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement (1%)
- Surface bâtie
- Limite parcellaire
- Limite communale

0 0,5 1 km



**DEPARTEMENT DE LA CREUSE**  
**TAXE D'AMENAGEMENT**



**TAXE D'AMENAGEMENT GENERALE**

	Pas de taxe
	Taxe de 1%
	Taxe de 1.5%
	Taxe de 2%
	Taxe de 2.5%
	Taxe de 3%

TAXE D'AMENAGEMENT PAR SECTEUR  
S'APPLIQUE SUR LE TERRITOIRE DES  
COMMUNES DE: MASBARAUD MERIGNAT  
LA SOUTERRAINE, ST FIEL, ST FEYRE  
ET GUERET



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DE LA CREUSE  
Mission Connaissance et Stratégie des Territoires

PRÉFET  
DE LA CREUSE

©IGN, BD CARTO®  
Janvier 2017